

Chapitre :
Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ?

Introduction : Qu'est-ce que la mobilité sociale ?

1^{ère} partie : Comment mesurer la mobilité sociale ?

- A. Comment sont construites les tables de mobilité sociale ?
- B. Comment analyser la mobilité sociale ?
 - 1) Les caractéristiques de la mobilité sociale des hommes
 - 2) Les caractéristiques de la mobilité sociale des femmes
- C. Quelles sont les limites des tables de mobilité sociale ?

2^{ème} partie : Quels sont les facteurs qui expliquent la mobilité sociale ?

- A. L'évolution de la structure socio-professionnelle (**mobilité structurelle**)
- B. Le niveau de formation
- C. Les capitaux culturel, social et économique (les ressources)
- D. Les configurations familiales

3^{ème} partie : La mobilité sociale est-elle un bon indicateur d'égalité des chances ?

- A. Non, car la mobilité sociale observée comporte une part structurelle (la **mobilité structurelle**)
- B. La fluidité sociale est un meilleur indicateur d'égalité des chances (**fluidité sociale**)

Introduction : Qu'est-ce que la mobilité sociale ?

En mai 2019, l'OCDE publiait un rapport sur la mobilité sociale « L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale ». Preuve de l'intérêt de cette question dans nos sociétés démocratiques.

La mobilité est un déplacement. Ce déplacement peut être **géographique** (changement de lieu de résidence, de travail). Le déplacement peut aussi être social. Le sociologue va s'intéresser au déplacement de l'individu dans la structure sociale (un changement de position sociale, de PCS).

La **mobilité sociale** peut être **intragénérationnelle** (aussi appelée **professionnelle**), c'est-à-dire au cours de sa carrière professionnelle. Ex : il y a 5 ans j'étais agriculteur, je suis aujourd'hui ouvrier. Je me suis déplacé dans la structure sociale, j'ai changé de PCS.

Elle peut aussi être **intergénérationnelle**, c'est-à-dire que le sociologue va comparer la position sociale d'un individu à celle de ses parents.

Comment ne pas confondre mobilité intergénérationnelle et intragénérationnelle ? Lorsque nous utilisons le préfixe « inter », cela signifie « entre », ici nous comparons la position sociale entre deux générations (celle des parents et celle du fils/fille). Alors que le préfixe « intra » signifie « à l'intérieur, dans », nous comparons alors la position sociale d'un individu dans sa carrière.

Concernant la mobilité intergénérationnelle, elle peut être de plusieurs types :

- **ascendante** : position sociale de l'individu supérieure à celle des parents
 - **descendante** : position sociale de l'individu inférieure à celle des parents
 - **immobilité sociale ou reproduction sociale** : position sociale similaire à celle des parents
 - de **statut** : changement de statut (salarié => indépendant ou indépendant => salarié) comparé aux parents. Cette mobilité sociale de statut fait partie de la **mobilité sociale non verticale**, soit un changement de CSP difficilement hiérarchisables.
- Mobilité sociale **verticale**

Distinguer les différentes formes de mobilité

	Mobilité géographique	Mobilité intragénérationnelle (professionnelle)	Mobilité intergénérationnelle
Mahamadou, directeur des ressources humaines, quitte la France pour exercer le même emploi aux Etats-Unis.	★		
Kany, 31 ans, obtient une promotion au sein de son entreprise.		★	
Alexandre est fils de professeurs, il travaille comme secrétaire dans l'entreprise familiale.			★
Seher, 25 ans, est fille d'ouvriers, elle travaille comme professeure des écoles.			★
Elias, né au Liban de parents employés, a d'abord travaillé en France comme employé, puis est devenu directeur administratif de l'entreprise.	★	★	★
Aïcha, fille d'agriculteurs, devient salariée dans une entreprise.			★

1^{ère} partie : Comment mesurer la mobilité sociale ?

A. Comment sont construites les tables de mobilité sociale ?

L'INSEE interroge des milliers d'individus (environ 30 000), hommes ou femmes, dans son enquête « formation et qualification professionnelle » (FQP). Ces personnes sont âgées entre 30 et 59 ans et répondent à deux questions :

- 1) Quel est votre métier actuellement ?
- 2) Quel était le métier de votre père, de votre mère lorsque vous avez fini vos études ?

L'INSEE va ensuite construire, à partir de leurs réponses, deux tableaux, appelés **tables de mobilité sociale**. Ces tables précisent la PCS du père ou de la mère et la PCS du fils ou de la fille.

Pourquoi deux tableaux ? Chaque tableau va nous apporter une information précise.

La **table de recrutement** : elle nous renseigne sur l'origine sociale des individus interrogés (agriculteurs, cadres, ouvriers etc....). Dit autrement, nous cherchons à répondre à la question suivante « de quel milieu social viennent les cadres, ouvriers, agriculteurs, etc... » Nous cherchons à savoir le métier de leurs parents. C'est pour cela que nous appelons cette table, une **table de recrutement** (dans quel milieu sont « recrutés » les membres d'un groupe ?).

La **table de destinée** : elle nous renseigne sur le devenir des enfants de cadres, ouvriers, agriculteurs etc.... Dit autrement, nous cherchons à répondre à la question suivante « que sont devenus les fils ou filles de cadres, ouvriers, agriculteurs... ». Nous cherchons à savoir ce que sont devenus les enfants de cadres, ouvriers, agriculteurs... C'est pour cela que nous appelons cette table, une **table de destinée**.

Saurez-vous distinguer une table de recrutement et une table de destinée ?

Table de recrutement

En %		PCS du fils		
		Cadre	Ouvrier	Total
PCS du père	Cadre	50	10	20
	Ouvrier	50	90	80
	Total	100	100	100

Lecture : 90% des ouvriers ont un père ouvrier, dit autrement 90% des ouvriers sont fils d'ouvrier

Table de destinée

En %		PCS du fils		
		Cadre	Ouvrier	Total
PCS du père	Cadre	62,5	37,5	100
	Ouvrier	15,6	84,4	100
	Total	25	75	100

Lecture : 15,6% des fils d'ouvrier sont devenus cadres

B. Comment analyser les tables de mobilité sociale ?

1. Les caractéristiques de la mobilité sociale des hommes

Table de recrutement des hommes en 2015 (en %)

CSP des pères	CSP des fils						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	81,5	7,4	3,9	6,5	5,3 S	8,4 S	8,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,0	28,8 IS	15,1	12,2	11,1	9,7	13,1
Cadres et professions intellectuelles sup.	0,9	12,1	33,8	14,6	11,3 D	4,2 D	13,9
Professions intermédiaires	4,3 S	13,0	20,0 A	19,5 IS	15,2 D	10,7 D	15,2
Employés	1,9 S	7,0	8,0 A	10,0 A	13,9 IS	9,6	9,4
Ouvriers	7,8	31,7	19,3	37,2 A	43,3	57,5	39,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 30 à 59 ans qui travaillent ou ont déjà travaillé à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête FQP 2014-2015.

1. Rédiger des phrases avec chacune des données entourées et préciser le type de mobilité sociale.

81,5% des agriculteurs exploitants sont fils d'agriculteurs exploitants (**immobilité sociale**)

33,8% des cadres sont fils de cadres (**immobilité sociale**)

19,3% des cadres sont fils d'ouvriers (**mobilité sociale ascendante**)

57,5% des ouvriers sont fils d'ouvriers (**immobilité sociale**)

2. De quelle table de mobilité sociale s'agit-il ?

Il s'agit d'une table de recrutement puisqu'elle nous renseigne sur l'**origine sociale** (PCS des parents) des actifs interrogés.

3. Repérer les cas de mobilité de statut (y inscrire un « S »).

Les cas de mobilité sociale de statut sont les cas où :

- un individu est actuellement salarié (cadres, ouvriers, employés ou professions intermédiaires) et avait des parents indépendants (artisans, commerçants ou agriculteurs)
- un individu est actuellement indépendant (artisans, commerçants ou agriculteurs) et avait des parents salariés (cadres, ouvriers, employés ou professions intermédiaires)

4. Repérer les cas d'immobilité sociale (I), de mobilité sociale ascendante (A) puis descendante (D).

Les cas d'immobilité sociale se situent sur la diagonale de la table de mobilité.

Les cas de mobilité sociale ascendante se situent en-dessous de la diagonale.

Les cas de mobilité sociale descendante se situent au-dessus de la diagonale.

5. Essayer de rédiger une phrase avec une des données de la colonne « **ensemble » (colonne de droite).**

8,5% des personnes interrogées ont un père agriculteur exploitant.

13,9% des personnes interrogées ont un père cadre.

39,8% des personnes interrogées ont un père ouvrier.

6. Quel renseignement donne la colonne « **ensemble » dans la table de recrutement ?**

Elle indique la composition de la structure socio-professionnelle à l'époque des parents (quelle était la part des agriculteurs, des cadres, des pères dans la génération des pères).

Table de destinée des hommes en 2015 (en %)

CSP des pères	CSP des fils						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Agriculteurs exploitants	25,0	8,0	8,8	18,6	7,1	32,5	100,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,8	20,3	22,2	22,9	9,5	24,3	100,0
Cadres et professions intellectuelles sup.	0,2	8,0	47,0	25,7	9,1	10,0	100,0
Professions intermédiaires	0,7	7,9	25,5	31,5	11,3	23,1	100,0
Employés	0,5	6,8	16,3	26,1	16,6	33,6	100,0
Ouvriers	0,5	7,4	9,4	22,9	12,3	47,6	100,0
Ensemble	2,6	9,2	19,3	24,5	11,3	33,0	100,0

Champ : France métropolitaine, hommes âgés de 30 à 59 ans qui travaillent ou ont déjà travaillé à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête FQP 2014-2015.

1. Rédiger des phrases avec chacune des données entourées et commenter ces données.

25% de ceux ayant un père agriculteur sont actuellement agriculteurs.

Si on reformule : 25% des fils d'agriculteurs sont devenus agriculteurs.

47% des fils de cadres sont devenus agriculteurs.

9,4% des fils d'ouvriers sont devenus cadres.

47,6% des fils d'ouvriers sont devenus ouvriers.

2. Sur quoi nous renseigne ce tableau ? De quelle table s'agit-il ?

Ce tableau est une **table de destinée**. Elle nous renseigne sur ce que sont devenus les enfants de parents appartenant à chacune des CSP (agriculteurs, cadres, employés, ouvriers...).

3. Repérer les cas de mobilité de statut (y inscrire un « S »).

4. Repérer les cas d'immobilité sociale (I), de mobilité sociale ascendante (A) puis descendante (D).

5. Essayer de rédiger une phrase avec une des données de la ligne « ensemble ».

2,6% des personnes interrogées sont agriculteurs exploitants.

19,3% des personnes interrogées sont cadres.

33% des personnes interrogées sont ouvriers.

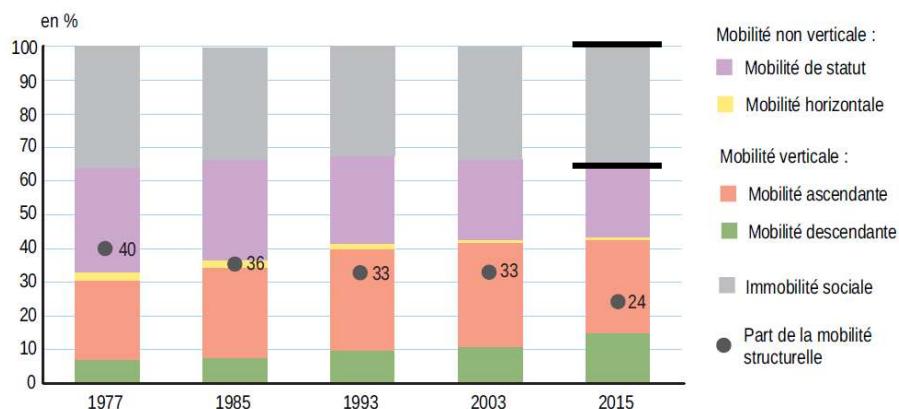
6. Quel renseignement donne la ligne « ensemble » de la table de destinée ?

Elle nous renseigne sur la structure socio-professionnelle actuelle, sur la part de chaque CSP au sein de la population active.

7. A quelles données pouvons-nous comparer les données de la ligne « ensemble » de la table de destinée ?

Nous pouvons la comparer à la colonne « ensemble » de la table de recrutement. Nous constaterons alors que certaines CSP ont connu un essor (ex : les cadres, les employés) et que d'autres ont connu un déclin (les ouvriers et agriculteurs).

Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père



Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

1. Quel est le niveau d'immobilité sociale en 2015 ?

Le niveau d'immobilité sociale est de **35%**.

Dans ce type de document, pour obtenir ce résultat, il faut soustraire la borne supérieure à la borne inférieure. Ici, le niveau d'immobilité sociale nous est renseigné dans le rectangle gris. La borne supérieure du rectangle est située à « 100% » et la borne inférieure est située à « 65% ».

$100 - 65 = 35$. On en conclut que le niveau d'immobilité sociale est de 35%.

2. Comparer le niveau de mobilité sociale ascendante et descendante pour l'année 2015.

En utilisant la même méthode, on obtient :

- le niveau de mobilité sociale ascendante (en orange) est environ égal à 27%.

(Borne supérieure située à 42%) – (borne inférieure située à 15% = 27%.

- Le niveau de mobilité sociale descendante (en vert) est égal à 15%.

La borne supérieure est située à 15%, la borne inférieure à 0%.

On remarque que la mobilité sociale ascendante est plus fréquente que la mobilité sociale descendante.

B. Comment analyser les tables de mobilité sociale ?

2. Les caractéristiques de la mobilité sociale des femmes

Nous pouvons étudier la mobilité sociale des femmes en comparant leur position sociale à celle de leur père ou à celle de leur mère. Nous verrons que les résultats ne sont pas les mêmes.

Table de destinée des femmes selon l'origine sociale de leur père en 2015 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle des filles							Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés		
Agriculteurs exploitants	7,3	3,0	11,9	20,1	33,5	24,2	100,0	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,6	8,1	15,5	29,4	27,0	19,5	100,0	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	3,6	35,0	33,8	18,5	8,7	100,0	
Professions intermédiaires	0,7	3,6	19,6	33,8	24,4	17,9	100,0	
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	3,8	7,8	22,7	36,5	28,7	100,0	
Employés et ouvriers non qualifiés	0,5	3,1	3,9	19,3	34,6	38,6	100,0	
Ensemble	1,1	4,2	14,1	26,2	30,4	24,1	100,0	

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

1. Compléter la légende du tableau suivant :

	Mobilité sociale de statut	
	Mobilité sociale ascendante	
	Mobilité sociale descendante	Mobilité verticale
	Immobilité sociale	

2. Comparer la destinée des **femmes** dont le père était profession intermédiaire à celle des **hommes** dont le père était profession intermédiaire (page 6).

19,6% de filles de professions intermédiaires sont devenues cadres et ont donc connu une mobilité sociale ascendante alors que 25% des fils de professions intermédiaires connaissent ce type de mobilité sociale ascendante. Les femmes semblent moins connaître de mobilité sociale ascendante que les hommes.

CSP des pères	CSP des fils						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants	Cadres et PIS	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
	0,7	7,9	25,5	31,5	11,3	23,1	
Professions intermédiaires							100,0

A l'inverse, les filles de P.I connaissent plus souvent de déclassement social comparé à leur père que les hommes, fils de P.I. En effet 42,3% des filles de P.I connaissent un déclassement social en devenant employées/ouvrières qualifiées (24,4%) ou employées/ouvrières qualifiées non qualifiées (17,9%). Il n'y a que 34,4% des fils de PI qui connaissent un déclassement social (11,3% + 23,1%).

Destinées sociales des femmes selon l'origine sociale de leur mère en 2015

Catégorie socioprofessionnelle de la <u>mère</u>	Catégorie socioprofessionnelle des filles						
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers non qualifiés	Ensemble
Agriculteurs exploitants	8,0	3,0	11,2	19,1	33,2	25,5	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1,3	10,1	15,4	28,0	27,9	17,3	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,3	4,6	41,7	31,6	11,6	10,2	100,0
Professions intermédiaires	0,1	3,9	29,0	37,7	19,0	10,4	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,6	4,1	14,9	30,2	32,9	17,4	100,0
Employés et ouvriers non qualifiés	0,9	3,7	7,5	22,4	34,1	31,4	100,0
Ensemble	1,3	4,4	15,2	27,5	30,0	21,6	100,0

Champ : France métropolitaine, femmes françaises actives occupées ou anciennes actives occupées, âgées de 35 à 59 ans.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 2014-2015.

1.Comparer la destinée des femmes dont la mère était profession intermédiaire à celle des femmes dont le père était profession intermédiaire (page précédente). Comment expliquer ces différences ?

C. Quelles sont les limites des tables de mobilité sociale ?

Les tables de mobilité sociale sont un indicateur, un outil qui permet de mesurer la mobilité sociale. Ces tables ne sont cependant pas parfaites et comme tout indicateur, elles ont des limites, des défauts.

Limite des tables	Explication des limites
Le statut social (prestige) d'une profession peut évoluer	Certaines professions peuvent voir leur prestige social augmenter ou diminuer avec le temps. Dans ce cas, une situation d'immobilité sociale (même profession que le père) peut cacher une amélioration ou une dégradation de la position sociale de l'individu. La mesure de la mobilité sociale par les tables risque alors d'être différent du ressenti de l'individu (mobilité sociale subjective).
Exemple	Un enseignant fils d'enseignant connaît en apparence une immobilité sociale. En réalité, il y a une forme de mobilité sociale descendante. En effet le métier d'enseignant était plus valorisé auparavant qu'aujourd'hui. Le fils bénéficiera de moins de prestige que son père et il pourra ressentir une forme de déclassement social.
Le nombre de catégories sociales retenues influence la mesure de la mobilité	Plus le nombre de catégories retenues est important, plus on va mesurer de changements entre les positions sociales des individus. Inversement, moins on utilise de catégories différentes, plus l'immobilité mesurée va être importante.
Exemple	Un fils d'ouvrier non qualifié qui devient ouvrier qualifié tout comme son père sera considéré comme « immobile » socialement (car il reste ouvrier). Pourtant, si nous avions séparé les ouvriers en deux catégories (les ouvriers non qualifiés dans l'une et les ouvriers qualifiés dans une nouvelle catégorie), nous aurions alors observer de la mobilité sociale (ascendante) car le fils aurait changé de catégorie.

A quelle question d'EC1 puis-je répondre après cette sous-partie ?

Présenter deux limites des tables de mobilité sociale

2^{ème} partie : Quels sont les facteurs qui expliquent la mobilité sociale ?

A. L'évolution de la structure socio-professionnelle contribue à expliquer la mobilité sociale (la **mobilité structurelle**)

La France a connu plusieurs mutations depuis 1950 :

- **Modification de la structure socio-professionnelle** : cela signifie que des catégories connaissent un essor, leur part dans la population active augmente, tandis que d'autres connaissent un déclin, leur part dans la pop° active diminue. Les agriculteurs, les AACE sont en déclin (**phénomène de salarisation**), de même que les ouvriers. En revanche les catégories « employés » et « cadres » sont en plein essor.
- **Phénomène de montée en qualification des travailleurs**. Avec l'accès de plus en plus élargi à l'école (massification scolaire), le nombre de diplômés (baccalauréat et enseignement supérieur) n'a fait qu'augmenter.

Ces mutations, évolutions ont une conséquence sur la mobilité sociale. Si certains secteurs sont en déclin (comme l'agriculture), cela signifie que les enfants des individus travaillant dans ces secteurs (les fils d'agriculteurs) devront nécessairement se diriger vers d'autres secteurs en essor, offrant des opportunités d'emplois (la CSP cadres et employés par exemple). Autre exemple : le nombre d'indépendants n'a cessé de diminuer depuis le début du siècle. Les enfants d'artisans, commerçants ont dû se diriger vers d'autres secteurs. Ces cas montrent que la mobilité sociale peut parfois être le résultat de mutations de la société dans son ensemble comme la modification de la structure socio-professionnelle ou l'essor du salariat. Cette mobilité observée qui s'explique par l'évolution de la structure socio-professionnelle est la **mobilité structurelle**.

B. Les niveaux de formation expliquent contribuent à expliquer la mobilité sociale

En théorie, la position sociale d'un individu est corrélée à son niveau de formation (diplôme). Plus un individu est diplômé (bac +5), plus il peut prétendre accéder à une position de cadre.

Or depuis les années 1950, on a assisté à un processus de **massification scolaire**, c'est-à-dire à l'entrée massive d'un nouveau public (les enfants d'ouvriers, d'employés) à l'école et plus précisément au lycée et à l'université qui étaient auparavant réservés de fait aux enfants de la bourgeoisie. De multiples réformes ont permis aux enfants des catégories populaires de poursuivre leurs études plus longtemps et d'accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui de leurs parents. Voici quelques-unes de ces réformes :

- 1959 : la scolarisation obligatoire des enfants est allongée jusqu'à l'âge de 16 ans (loi Berthoin)
- 1969 : création des baccalauréats technologiques
- 1985 : création des baccalauréats professionnels

Les enfants de milieux populaires qui obtiennent un niveau de diplôme supérieur à celui de leurs parents espèrent connaître une mobilité sociale ascendante. Cependant comme l'ensemble des individus ont bénéficié de cette massification scolaire, le nombre de personnes diplômées a fortement augmenté et le diplôme n'est plus aussi distinctif qu'auparavant. On parle d'**inflation des diplômes**. Sur le marché du travail, le diplôme est dévalué. Alors qu'au début du XX^e siècle, le baccalauréat était détenu par une minorité d'individus, l'obtenir permettait de devenir cadre. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où 80% d'une génération obtient le baccalauréat.

Ainsi des individus plus diplômés que leurs parents ne vont pas nécessairement connaître de mobilité sociale, ils peuvent même connaître une immobilité sociale. On parle de **paradoxe d'Anderson**.

C. Les ressources familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Pierre Bourdieu a publié deux ouvrages sociologiques, *Les Héritiers* (1964) et *La Reproduction* (1970), dans lesquels il explique les différences de niveau de diplôme entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers. Ces différences s'expliquent par des **ressources familiales** représentée par **trois capitaux** : le capital économique, le capital culturel et le capital social.

Le capital économique renvoie aux revenus, patrimoine d'un ménage. Plus les parents détiendront du capital économique, plus ils pourront offrir à leurs enfants des conditions propices à une scolarité studieuse. Avoir des revenus élevés, c'est pouvoir avoir un grand appartement, grande maison et proposer à ses enfants une chambre à soi, spacieuse pour travailler au calme, du matériel (ordinateur, cahiers, livres...). Les parents peuvent financer des cours de soutien réguliers, des voyages linguistiques, des activités extra-scolaires enrichissantes. Enfin après le baccalauréat, le capital économique peut servir à financer des études couteuses (ex : en école de commerce), le logement si l'enfant quitte le foyer familial.

Plus déterminant que le capital économique, pour P. Bourdieu, c'est le capital culturel des parents qui détermine fortement la réussite scolaire de l'enfant. Le capital culturel c'est le niveau de diplôme des parents, leur niveau de pratiques culturelles (visite de musées, théâtre...), leur possession de biens culturels (instrument de musique, tableaux, bibliothèque). Les parents vont transmettre parfois explicitement et souvent implicitement le goût de la culture légitime (celle valorisée par l'école) à leurs enfants. Une fois le goût de la culture et du savoir transmis, l'enfant sera alors réellement intéressé par l'école et aura de fortes chances d'y réussir. Les parents disposant de capital culturel servent aussi de modèles à suivre (ex : « Papa et maman lisent »), en disposant d'une bibliothèque, ils indiquent que les livres sont intéressants. Ils peuvent aussi transmettre de nombreuses connaissances (culture générale, vocabulaire) au jour le jour à leurs enfants. Ils peuvent aussi aider leurs enfants lors des devoirs et leur transmettre des méthodes de travail. Enfin pour l'orientation, avoir des parents diplômés permet d'être bien conseillé sur les choix de spécialité, le choix d'études après les terminales.

A l'inverse, les enfants d'ouvriers ne peuvent pas toujours bénéficier de toutes ces aides et pourront connaître davantage de difficultés à l'école.

Enfin le capital social des parents, ensemble de connaissances personnelles, peut aider un enfant à obtenir des stages, des alternances et des conseils utiles pour leur vie professionnelle. Le capital social des parents peut alors venir compenser un faible niveau de diplôme des enfants.

Si P. Bourdieu a intitulé son ouvrage *La Reproduction* (1970), c'est pour souligner que ces ressources familiales contribuent à expliquer l'**immobilité sociale**.

Plus récemment, B. Lahire a publié un ouvrage, *Enfances de classe* (2019), dans lequel, avec une dizaine de sociologues, il compare les modes de vie d'enfants des catégories populaires et d'enfants de cadre et de la bourgeoisie. Il montre lui aussi à quel point les ressources familiales sont très inégales selon les familles et qu'elles orientent la réussite scolaire et sociale des enfants.

D. Les configurations familiales contribuent à expliquer la mobilité sociale

Pourtant il existe bien des exceptions à la reproduction sociale, ce que les sociologues nomment des **transfuges de classe**, des **trajectoires atypiques** ou **improbables**. Il peut s'agir d'enfants d'ouvriers réussissant à l'école et accédant à un niveau de diplôme élevé et donc une CSP supérieure à celle de leurs parents (**mobilité sociale ascendante**). Ou au contraire, il pourra s'agir d'enfants de cadres connaissant un **déclassement social**. Dans les deux, cas trajectoires s'expliquent par des **configurations familiales** particulières (ensemble de paramètres qui caractérisent le foyer familial).

B. Lahire a étudié les conditions de la réussite scolaire des enfants des classes populaires (immigrés) dans son livre *Tableaux de familles* (1995). Il remarque que ces enfants bénéficiaient de :

- un soutien moral et affectif fort de la part des parents. Les parents encourageaient leurs enfants.
- le foyer apparaissait rangé, propre ce qui contribuait à structurer l'enfant.
- les parents transmettaient une organisation temporelle, un sens de l'organisation. Le sociologue a observé des agendas sur le frigo par exemple, des horaires de coucher, lever, dîner et de travail, stricts. Cela contribuait à nouveau à structurer leurs enfants.
- les enfants faisaient aussi preuve d'un auto-contrôle (contrôle social interne), d'une auto-discipline, renforçant leur capacité d'organisation. Or cette compétence s'avère très utile à l'école.
- les parents valorisaient l'école, la culture légitime (ex : visite de bibliothèques municipales).
- il peut aussi exister des grands frères/sœurs qui aident les autres enfants.

A l'inverse G. Henri-Panabière a étudié les enfants de cadre qui connaissaient un échec scolaire. Plusieurs configurations familiales l'expliquaient :

- le père pouvait être cadre et donc avoir un fort niveau de diplôme mais la mère, elle, avait un niveau de diplôme bien plus faible (parfois aucun). Or il existe encore un partage des tâches inégalitaire entre hommes et femmes concernant les enfants. Les femmes consacrent davantage de leur temps au travail domestique et notamment aux tâches parentales et notamment au suivi des devoirs. C'est donc le diplôme de la mère qui est plus influent dans la réussite de l'enfant. La mère pouvait alors transmettre aux enfants, sans le vouloir, des blocages dus à sa mauvaise expérience scolaire.
- certains parents étaient surqualifiés, c'est-à-dire qu'ils possédaient un niveau de diplôme bien supérieur au niveau de diplôme exigé par le métier qu'ils occupent. Or cette surqualification brouille, nuit au message véhiculé par l'école selon laquelle plus un individu obtient un diplôme élevé, plus il réussira socialement. La surqualification des parents décrédibilisait l'école en tant que moyen d'obtenir une bonne position sociale.
- certains parents possédaient davantage de capital économique que culturel et en mettant en avant le capital économique, ils dévalorisaient en même temps, involontairement, le capital culturel. Les parents pouvaient parler souvent d'investissements immobiliers, de la bourse, posséder des revues financières eclipsant la culture légitime, scolaire.

3^{ème} partie : La mobilité sociale est-elle un bon indicateur d'égalité des chances ?

A. Non, car la mobilité sociale observée comporte une part structurelle (la **mobilité structurelle**)

Rappel du chapitre précédent :

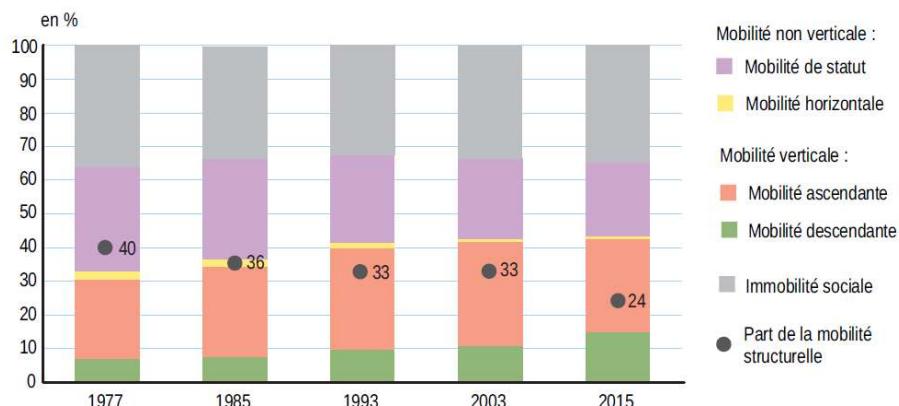
La France a connu plusieurs mutations depuis 1950 :

- **Modification de la structure socio-professionnelle** : cela signifie que des catégories connaissent un essor, leur part dans la population active augmente, tandis que d'autres connaissent un déclin, leur part dans la pop° active diminue. Les agriculteurs, les AACE sont en déclin (**phénomène de salarisation**), de même que les ouvriers. En revanche les catégories « employés » et « cadres » sont en plein essor.
- Phénomène de **montée en qualification des travailleurs**. Avec l'accès de plus en plus élargi à l'école (massification scolaire), le nombre de diplômés (baccalauréat et enseignement supérieur) n'a fait qu'augmenter.

Ces mutations, évolutions ont une conséquence sur la mobilité sociale. Si certains secteurs sont en déclin (comme l'agriculture), cela signifie que les enfants des individus travaillant dans ces secteurs (les fils d'agriculteurs) devront nécessairement se diriger vers d'autres secteurs en essor, offrant des opportunités d'emplois (la CSP cadres et employés par exemple). Autre exemple : le nombre d'indépendants n'a cessé de diminuer depuis le début du siècle. Les enfants d'artisans, commerçants ont dû se diriger vers d'autres secteurs. Ces cas montrent que la mobilité sociale peut parfois être le résultat de mutations de la société dans son ensemble comme la modification de la structure socio-professionnelle ou l'essor du salariat. Cette mobilité observée qui s'explique par l'évolution de la structure socio-professionnelle est la **mobilité structurelle**.

Lorsque nous étudions les tables de mobilité, nous n'avons accès qu'à la **mobilité observée**. Or cette mobilité sociale observée n'est pas nécessairement un indicateur d'égalité des chances, elle peut tout simplement être le résultat d'une mobilité structurelle.

Décomposition de la mobilité sociale observée des hommes par rapport à leur père



Champ : France métropolitaine, hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

Ainsi une société plus mobile (où les individus changent de PCS par rapport à leurs parents) ne signifie pas que la société est plus fluide pour autant.

Les fils d'ouvrier ou d'agriculteurs deviennent plus souvent cadres qu'auparavant. Cela est dû à la mobilité structurelle (à la **massification** scolaire, à l'**élévation du niveau de qualification** des emplois, à l'**essor des cadres et des professions intermédiaires**).

Cependant, cette mobilité structurelle profite aussi aux enfants de cadres. Peut-être est-il également encore + facile, pour l'enfant de cadre, de devenir cadres qu'avant.

L'égalité des chances ne s'est donc pas améliorée malgré une apparente mobilité sociale des enfants d'ouvriers et d'agriculteurs.

Les fils d'ouvriers sont mobiles mais **ils deviennent** plus souvent **employés ou professions intermédiaires**, 2 CSP qui ont connu aussi un essor, mais ils deviennent plus rarement cadres. Les déplacements courts, vers les CSP voisines, proches, sont en effet plus fréquents.

Encore une fois, malgré une apparente mobilité sociale, l'égalité des chances et donc la fluidité sociale ne s'est donc pas nécessairement améliorée entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers.

B. La fluidité sociale est un meilleur indicateur d'égalité des chances (**fluidité sociale**)

Puisque la **mobilité sociale observée** comprend une part de **mobilité structurelle**, les sociologues ont cherché un indicateur pour mesurer la mobilité sociale non due aux changements de la structure socioprofessionnelle. Prenons une personne en situation d'ascension sociale : puisqu'il y a une modification de la structure des emplois, son ascension sociale est-elle véritable ? « *Lorsque de nombreuses personnes connaissent une mobilité sociale ascendante en même temps que moi, est-ce que je connais une réelle mobilité sociale ascendante, signe d'égalité des chances ?* »

Les sociologues souhaitent donc savoir si le fils d'ouvrier a autant de chances de devenir cadre que le fils de cadre, s'il existe une réelle égalité des chances (lorsque la position sociale d'un individu est indépendante de son milieu d'origine). Les sociologues ont donc proposé un indicateur permettant de mesurer cette égalité des chances, pour savoir si la société était plus « ouverte », « **fluide** ». Cet indicateur est le « rapport des chances relatives », aussi appelé *odds ratio* (en anglais).

La fluidité sociale entre les cadres et les employés et ouvriers, aussi bien qualifiés que non qualifiés, a davantage progressé entre 1977 et 1993, mais tend à se stabiliser depuis. En 1977, les chances d'être cadres plutôt qu'employés et ouvriers qualifiés étaient 28 fois plus élevées pour les fils de cadres que pour les fils d'employés et ouvriers qualifiés.

Les inégalités des chances sont encore plus fortes entre les enfants de cadres et ceux d'employés et ouvriers non qualifiés, même si la fluidité sociale a aussi progressé depuis 40 ans. Les mouvements de très forts déclassements pour les premiers et de très fortes ascensions pour les seconds restent très marginaux : en 2015, les fils de cadres ont 35 fois plus de chances d'être cadres qu'employés/ouvriers non qualifiés que les enfants d'employés/ouvriers non qualifiés.

Quarante ans d'évolutions de la société française, Portrait social, mai 2019

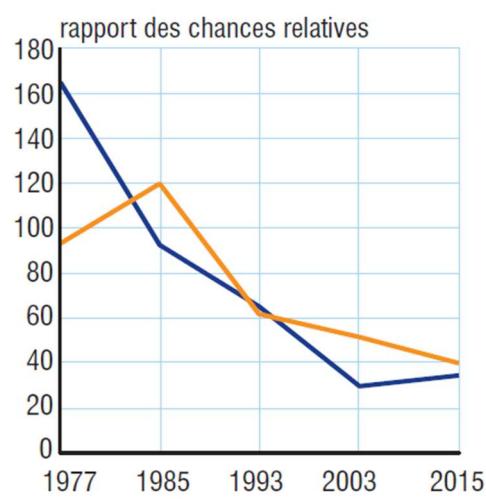
Le **rapport des chances relatives** est l'indicateur qui mesure la fluidité sociale (l'égalité des chances).

Le rapport des chances relatives compare la probabilité d'accéder à une CSP (par exemple cadre) plutôt qu'à une autre (par exemple ouvrier) entre fils (ou filles) provenant de CSP différentes.

Plus ce rapport des chances est égal à 1 et plus l'égalité des chances est respectée.

A l'inverse si ce rapport des chances s'éloigne de 1, alors l'égalité des chances s'affaiblit.

Evolution de la fluidité sociale entre les cadres et les employés-ouvriers non qualifiés



Savoir rédiger des phrases avec un rapport des chances relatives :

En 1977, le rapport des chances relatives entre cadres et employés-ouvriers non qualifiés était égal à **160** (courbe bleue). Cela signifie, qu'en 1977, les fils de cadres avaient **160 fois plus de chances de devenir cadres plutôt qu'ouvriers** que les fils d'ouvriers.

De 1977 à 2015, le rapport des chances relatives a chuté. En 2015, il était égal à **36**.

En près de 40 ans, on peut donc affirmer que la société française est devenue plus fluide, l'égalité des chances a progressé.

Cependant, le rapport des chances relatives reste assez élevé.